

Législatives, présidentielles... une année électorale riche pour les Français de l'étranger !

Cette année, les Français de l'Étranger seront appelés à participer aux élections du Président de la République et, **pour la première fois**, à l'élection d'un des onze députés élus par les Français établis hors de France. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, publiée au [Journal officiel du 19 avril 2011](#), introduit en effet la représentation à l'Assemblée nationale des Français établis hors de France.

Ce qui change en 2012

Jusqu'à présent, les Français de l'Étranger pouvaient participer aux élections présidentielles et aux référendums mais pas aux élections législatives, faute de représentants au Parlement. A compter de 2012, ce dernier point changera. L'ordonnance du 29 juillet 2009 instaure en effet onze circonscriptions législatives à l'étranger. Le monde a été découpé en 11 régions et chacune d'elles sera représentée par un député.

Les Français de l'étranger devaient s'inscrire sur la liste électorale du consulat de leur pays de résidence avant le 31 décembre 2011 pour participer aux scrutins nationaux de 2012.

Les questions que vous vous posez

Comment voter depuis l'étranger ?
Pour quels députés ?
A quelle circonscription appartenez-vous ?

Réponses dans notre lettre !

Bonne lecture,

L'équipe de l'UFE Monde



Le sommaire

I) COMMENT VOTER A L'ETRANGER P. 2

A/ MODALITES ET DATES A RETENIR P. 2

B/ VOTRE CIRCONSCRIPTION P.3

II) CONNAITRE VOS CANDIDATS A LA DEPUTATION P. 4



1) COMMENT VOTER A L'ETRANGER

A/ MODALITES DE VOTE ET DATES A RETENIR

a) ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1) Modalités de vote :

- vote à l'urne en personne
- vote par procuration

2) Dates de scrutin :

- *Premier tour :* **Samedi 21 avril 2012** pour le continent américain
Dimanche 22 avril 2012 pour le reste du monde
- *Deuxième tour :* **Samedi 5 mai** pour le continent américain
Dimanche 6 mai 2012 pour le reste du monde

b) ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

11 députés élus par les Français établis hors de France

1) Modalités de vote :

- vote à l'urne en personne
- vote par procuration
- vote par correspondance sous pli fermé : vous devez en faire la demande au consulat **avant le 1er mars 2012**

Comment faire ?

- via le portail d'accès MonConsulat.fr ;
 - en contactant par courrier, télécopie, ou courriel votre consulat ([trouver les coordonnées de votre consulat](#)) ;
 - en vous rendant à votre consulat
- Au-delà du 1er mars 2012, vous n'aurez plus la possibilité d'opter pour le vote par correspondance.

- vote par internet : vous devez fournir au consulat, si cela n'est pas déjà fait, votre adresse électronique **avant le 7 mai 2012.**

Comment faire ?

- le portail d'accès MonConsulat.fr vous permet de mettre à jour vos coordonnées.
 - en contactant par courrier, télécopie, ou courriel votre consulat ([trouver les coordonnées de votre consulat](#)) ;
 - en vous rendant à votre consulat
- Vous recevrez, le moment venu (par courrier, sms et courriel), les instructions nécessaires pour voter par internet et ce en toute sécurité. (Pour votre adresse postale et votre numéro de téléphone portable, vous avez jusqu'au 24 avril 2012 pour vérifier qu'ils sont bien à jour).

2) Dates de scrutin à l'urne :

- *Premier tour :* **Samedi 2 juin 2012** pour le continent américain
Dimanche 3 juin 2012 pour le reste du monde
- *Deuxième tour :* **Samedi 16 juin 2012** pour le continent américain
Dimanche 17 juin 2012 pour le reste du monde

B) VOTRE CIRCONSCRIPTION

Tout comme les députés qui sont élus sur le territoire français et à la différence des 12 Sénateurs des Français établis hors de France qui n'ont pas de zone déterminée, les Députés des Français de l'étranger seront élus par circonscriptions. Les 11 circonscriptions ont été déterminées en fonction du nombre de Français recensés (comme en France).

[Télécharger la carte des 11 circonscriptions électorales pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France](#)

CIRCONSCRIPTION	COMPOSITION
1ère circonscription	Canada, Etats-Unis.
2e circonscription	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Equateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela;
3e circonscription	Danemark, Estonie, Finlande, Irlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Royaume-Uni, Suède;
4e circonscription	Belgique, Luxembourg, Pays-Bas;
5e circonscription	Andorre, Espagne, Monaco, Portugal;
6e circonscription	Liechtenstein, Suisse;
7e circonscription	Albanie, Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie, Monténégro, Kosovo, Slovénie, République tchèque, Slovaquie;
8e circonscription	Chypre, Grèce, Israël, Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège, Turquie;
9e circonscription	Algérie, Burkina, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Leone, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra, Tunisie;
10e circonscription	Afrique du Sud, Angola, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Irak, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Oman, Ouganda, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Syrie, Tchad, Togo, Yémen, Zambie, Zimbabwe;
11e circonscription	Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Biélorussie, Birmanie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Fidji, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Kazakhstan, Kirghizstan, Kiribati, Laos, Malaisie, Maldives, Marshall, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Russie, Salomon, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor oriental, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Vietnam.

I) CONNAITRE VOS CANDIDATS A LA DEPUTATION

Les conditions pour se présenter à la députation sont les mêmes pour les candidats en France que pour les 11 sièges représentant les Français de l'Étranger.

Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans, avoir le droit de vote et respecter les conditions d'éligibilité. Il n'a pas l'obligation d'habiter dans la circonscription où il est candidat.

Les déclarations de candidature seront à déposer auprès du Ministère de l'Intérieur (Bureau des élections, Place Beauvau, 75008 Paris) à partir du **lundi 7 mai 2012 et jusqu'au vendredi 11 mai 2012 à 18 heures (heure de Paris)** par :

- les candidats personnellement ;
- leur remplaçant ;
- un représentant, spécialement mandaté.

Par conséquent, **ce n'est qu'à partir de la date de fin de dépôt des candidatures que la liste officielle des candidats à la députation sera connue.**

Avant cette date, les candidatures ne sont que des déclarations d'intention.

Nous vous communiquerons la liste des candidats dès qu'elle sera publiée. L'ensemble des listes vous sera également transmis avant le vote par votre [Consulat](#).

ELECTIONS AFE - Assemblée des Français de l'Étranger

En raison d'un calendrier électoral chargé en 2012, les élections des conseillers des Français de l'étranger sont reportées :

- * À juin 2013 pour les pays de la série B (Europe, Asie et Levant)
- * À juin 2016 pour les pays de la série A (Afrique et Amérique)

[En savoir plus sur l'élection des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger](#)

Vos questions sur les élections :

N'hésitez pas à poser toutes vos questions sur notre [forum spécial élections 2012](#), créé pour les Français de l'Étranger en cette année électorale importante.

Notre référence :



Ministère des Affaires étrangères et européennes
www.votezaletranger.gouv.fr



Voter est un devoir citoyen... Nous comptons sur vous !



Union des Français de l'Étranger
25 rue de Ponthieu - 75008 Paris
T 33 1 53 25 15 50
F 33 1 53 25 10 14
E-mail : info@ufe.org
Visitez notre site web : www.ufe.org

L'équipe du Siègre de l'UFE est à votre disposition et à celle de tous les membres de notre Association pour les renseigner et les conseiller dans leurs démarches.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter !

Téléchargez la Lettre de l'UFE sur notre site Internet

<http://www.ufe.org>

